

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2020 à 20h30

1) Validation des comptes rendus des conseils municipaux du 29 septembre et 7 octobre :

Les comptes rendus des conseils municipaux sont validés à l'unanimité.

2) Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2020 :

La CA3B verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes-membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le Conseil communautaire a délibéré le 1er juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles, au sens du Schéma de Cohérence Territoriale dont la population serait égale ou inférieure à 1000 habitants

La méthode de calcul du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants, est fixée en fonction des 3 critères suivants :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

Le conseil municipal décide que la commune de LESCHEROUX se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 613€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 21 septembre 2020.

Pour la commune de LESCHEROUX, l'attribution de compensations provisoires 2020 est de 2 444.41€.

3) Mise en vente des biens communaux situés à Vernaye et Forêt des Bœuf / Compromis de vente :

Le conseil accepte la proposition faite par Mr et Mme KANESHIRO d'un montant de 72 000€.

Maître Alexandre BONNEAU notaire à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES est désigné pour la réalisation du compromis de vente et la rédaction de l'acte de vente, étant précisé que l'ensemble de ces frais seront à la charge de l'acheteur.

4) Projet de rénovation et d'agrandissement des vestiaires du Football Club Bresse Nord :

Le projet consiste à rénover les vestiaires existants et à réaliser une extension pour répondre aux besoins des 262 licenciés des différentes communes du FC Bresse Nord. Les travaux de rénovation permettront d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment existant et l'extension permettra d'accueillir deux nouveaux vestiaires, des espaces de rangement ainsi que des sanitaires hommes et femmes accessibles au public et aux joueurs. L'accès au bâtiment devra être mis aux normes d'accessibilité.

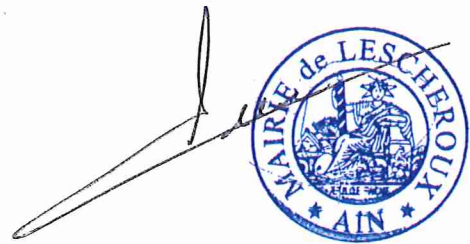
Un COPIL est créé afin de définir le programme des travaux. Il est composé d'élus de la commune, de représentants de la CA3B, des maires de St-Jean-sur-Reyssouze et Mantenay-Montlin, du président du club FC Bresse Nord ainsi que d'un représentant du district de l'Ain.

5) Ventas aux enchères du véhicule utilitaire RENAULT MASTER :

Mr le Maire informe que le fourgon MASTER (hors d'usage) a été mis aux enchères.

Deux offres ont été reçues en mairie : Mr Ludovic MICHON a fait une offre à 600€ et Mr Pascal MARECHAL à 485€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de Mr Ludovic MICHON, d'un montant de 600€.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de LESCHEROUX" around the top edge and "AIN" at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.